

FAITS SAILLANTS STATISTIQUES OFFICIELLES RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE

février 2015

Données pour le mois de février 2015 :

► En février 2015, on dénombre 5 497 évènements, 5 466 naissances et 31 adoptions, pour lesquels des prestations au Régime québécois d'assurance parentale ont été versées.

► En février 2015, on dénombre 8 955 nouveaux prestataires ce qui représente une baisse de 313 prestataires (↓3,4%) par rapport à l'année précédente¹.

	février 2014	février 2015	Variation annuelle ¹	
			N	%
Régime de base	6 862	6 675	(187)	↓ -2,7%
Régime particulier	2 406	2 280	(126)	↓ -5,2%
Total	9 268	8 955	(313)	↓ -3,4%

► En février 2015, les 8 955 nouveaux prestataires admis, se répartissent comme suit :

- 4 798 (53,6%) femmes
- 4 157 (46,4%) hommes

Cumulatif depuis le 1^{er} janvier 2015 :

► Du 1^{er} janvier au 28 février 2015, l'ISQ estime à 13 450 le nombre de naissances au Québec, 11 564 de ces évènements (86,0%)² ont généré des demandes de prestation au Régime québécois d'assurance parentale.

► Du 1^{er} janvier au 28 février 2015, on compte 11 635 évènements pour lesquels un parent a reçu une prestation au Régime québécois d'assurance parentale, presque la totalité soit, 11 564 (99,4%) sont des naissances.

	Comparaison des années 2014 et 2015 pour la période du 1er janvier au 28 février			
	2014	2015	Évènements	
			N	%
Naissances	11 618	11 564	(54)	↓ -0,5%
Adoption	51	71	20	↑ 39,2%
Total	11 669	11 635	(34)	↓ -0,3%

► Du 1^{er} janvier au 28 février 2015, on compte 20 391 prestataires admis au Régime québécois d'assurance parentale. De ce nombre 15 167 (74,4%) ont opté pour le régime de base, alors que 5 224 (25,6%) ont opté pour le régime particulier.

► Ces 20 391 prestataires admis au Régime québécois d'assurance parentale du 1^{er} janvier au 28 février 2015 se répartissent comme suit, selon le type de régime et le groupe d'âge :

Groupe d'âge	Régime de base	Régime particulier	Total	
- de 20 ans	72	40	112	0,5%
20 - 24 ans	1 025	571	1 596	7,8%
25 - 29 ans	4 047	1 462	5 509	27,0%
30 - 34 ans	5 856	1 639	7 495	36,8%
35 - 39 ans	3 055	1 026	4 081	20,0%
40 - 44 ans	861	355	1 216	6,0%
45 ans et +	251	131	382	1,9%
Total	15 167	5 224	20 391	100,0%

Cumulatif depuis le 1^{er} janvier 2015 (suite) :

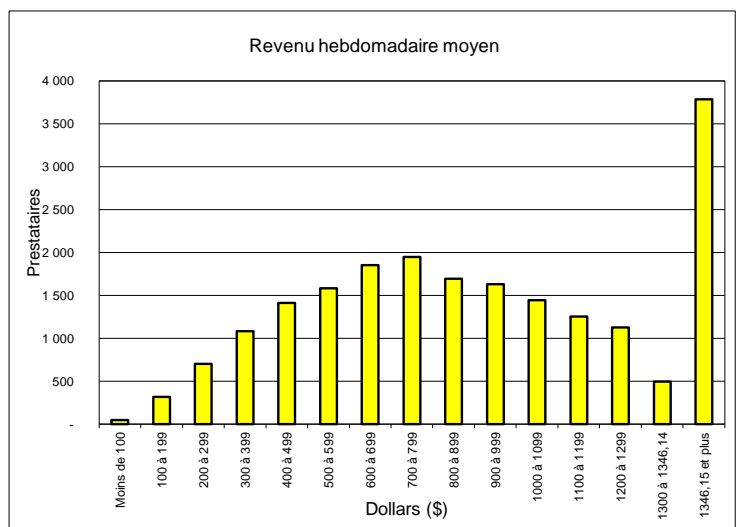
► Un peu plus de la moitié des prestataires se retrouvent dans trois régions du Québec :

- Montréal, avec 4 637 prestataires (22,7%);
- Montérégie, avec 3 821 prestataires (18,7%);
- Capitale-Nationale, avec 2 037 prestataires (10,0%);

► Les travailleurs autonomes et mixtes qui ont eu un enfant (naissance ou adoption) peuvent bénéficier du Régime québécois d'assurance parentale; 6,5 % des nouveaux prestataires de 2015 correspondent à cette catégorie de travailleurs.

	2014	%	2015	%
Salariés	19 401	94,3%	19 162	94,0%
Autonomes	750	3,6%	737	3,6%
Mixtes	426	2,1%	492	2,4%
Total	20 577	100,0%	20 391	100,0%

► Du 1^{er} janvier au 28 février 2015, sur l'ensemble des nouveaux prestataires admis au régime, 16 821 prestataires (82,5%) avaient un revenu hebdomadaire moyen de 500 \$ et plus.



► Du 1^{er} janvier au 28 février 2015, les prestations hebdomadaires moyennes versées pour chacune des catégories du plan de prestation se répartissent comme suit :

Type de prestation	Prestation moyenne hebdo (\$)
Maternité	509,24
Paternité	608,27
Parentale	482,97
Adoption	595,47

► Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit un montant additionnel à verser aux familles à faible revenu si le revenu familial net est inférieur à 25 921 \$. Du 1^{er} janvier au 28 février 2015, 1 084 (5,3%) nouveaux prestataires ont vu leurs prestations majorées d'un montant hebdomadaire moyen de 36,55 \$.

► Du 1^{er} janvier au 28 février 2015, le Régime québécois d'assurance parentale a servi 101 416 prestataires.

De ce nombre 79 502 (78,4%) sont sous le régime de base et 21 914 (21,6%) sous le régime particulier.

¹ La comparaison avec l'année précédente doit être faite avec réserve. En effet, le versement des prestations du régime débute le dimanche et le nombre de dimanches peut varier à chaque mois.

² Les naissances multiples comptent pour un seul évènement au Régime québécois d'assurance parentale.